



AVIS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE D'ILE-DE-FRANCE
SUR LE ZONAGE DES SAGES-FEMMES LIBERALES

-Considérant, tout d'abord sur la forme, que le temps fixé à seulement quelques jours n'a pas permis de conduire une concertation véritable et sérieuse avec les organisations représentatives de la profession des Sages-Femmes libérales (URPS SF) ;

-Considérant, sur le fond, et contrairement à la procédure conduite pour le Zonage des Médecins Généralistes que le modèle national appliqué dans la proposition ne donne à l'ARS IDF aucune marge de manœuvre pour adapter, après concertation avec l'instance régionale de la démocratie en santé, le nombre d'installations aux besoins réels des territoires (zones très sous dotées et sous dotées) marqués par la précarité des populations ;

La commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie d'Île-de-France (CRSA IDF) donne un avis défavorable au zonage des sages femmes à l'unanimité.

La CRSA IDF, par ailleurs, conformément au débat tenu en séance, encourage l'ARS IDF et l'URPS SF à passer convention pour permettre dans certaines zones géographiques de la région une prise en charge améliorée des besoins des patientes.

La commission permanente de la CRSA IDF

Mardi 3 décembre 2019